

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 49 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
3 — 52 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 27 — —	matin, Express-Poste.	6 — 23 — soir,	Omnibus.
9 — 4 — —	Omnibus.	9 — 28 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 2 minut. matin,	March.-Mixte.
		7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

## REVUE POLITIQUE.

En conséquence de la conclusion de la paix de Zurich, les relations diplomatiques, entre l'Autriche et le Piémont, interrompues pendant ces trois dernières années, vont être rétablies immédiatement par la nomination de ministres plénipotentiaires accrédités respectivement auprès des deux cours.

On annonce que le comte Edmond de Hartig, actuellement ministre de l'Autriche à Munich, est désigné pour représenter la cour d'Autriche à Turin ; le comte de Hartig a été élevé à Milan, et son père a été autrefois gouverneur de la Lombardie.

Le parlement britannique est convoqué pour le 24 janvier.

Nous avons annoncé que la suspension provisoire dont le ministère piémontais avait frappé le *Courrier des Alpes* se trouve levée par suite de la condamnation de ce journal à 200 fr. d'amende. Le *Courrier des Alpes* vient de paraître avec un nouveau personnel de rédaction, mais sans changement dans sa ligne politique.

Si nous en croyons plusieurs journaux allemands, les affaires de Hongrie préoccuperaient très-vivement le gouvernement autrichien. On ne se dissimulerait pas à Vienne que l'agitation qui règne, paraît-il, dans ce pays, pourrait prendre une tournure dangereuse, et l'on cherche les moyens de la calmer. On assure que l'empereur a l'intention de se rendre prochainement en Hongrie, et qu'il fixerait pendant plusieurs mois sa résidence au château de Bude.

La question de la Hesse électorale semble également être l'objet des préoccupations des deux grandes puissances allemandes ; des négociations très-actives seraient échangées en ce moment entre les cabinets de Vienne et de Berlin ; la *Gazette de Cologne* prétend qu'on n'a pas grand espoir de les voir aboutir, et le même journal assure que la Hesse électorale a répondu par un refus à la demande de certaines concessions qui lui aurait été faite par le cabinet de Vienne.

Une correspondance adressée de Francfort à l'agence Havas annonce que sur un ordre venu de Berlin, M. de Sydow, l'envoyé prussien à la cour de Hesse-Cassel, avait quitté le 26 cette résidence, n'y laissant qu'un simple secrétaire chargé de l'expédition des affaires internationales.

On prétend également que l'envoyé de l'électeur auprès du gouvernement prussien avait suivi cet exemple en se retirant à Dresde, et que son secrétaire gérait en son absence les affaires de la légation.

« Cet événement, ajoute la correspondance, a produit parmi les délégués à la diète fédérale une sensation marquée qui aura son contre-coup dans tous les Etats germaniques. On craint surtout que la protection accordée par la Prusse au parti de l'opposition pour amener l'électeur à rétablir, sous la pression populaire qu'il subit en ce moment, l'ancienne constitution de 1831, n'encourage les chambres législatives allemandes à reproduire à l'unisson tous les griefs constitutionnels dont elles ont à se plaindre. »

Une dépêche de Berlin annonce que M. de Bonin, ministre de la guerre, a donné sa démission. Le général Hermann serait désigné pour le remplacer.

Le *Times* annonce, d'après une dépêche télégraphique de Liverpool, que quatre négociants de cette place ont écrit à l'Empereur Napoléon pour exprimer à Sa Majesté leurs craintes au sujet des relations peu satisfaisantes qui existaient entre la France et l'Angleterre.

Ces négociants, ajoute le *Times*, ont été honorés d'une réponse de l'Empereur. Le journal de la Cité ne fait pas connaître le sens de cette réponse, mais il résulte d'un bruit généralement répandu qu'elle serait conçue en des termes propres à fortifier l'alliance anglo-française.

Le même journal croit savoir qu'afin de faciliter les travaux du congrès on serait convenu qu'il n'y serait question que des affaires de l'Italie, et que l'on éviterait de s'occuper de la révision du traité de 1856, ainsi que le désirait la Russie, de la situation de l'Empire ottoman, de l'isthme de Suez et d'autres questions qui auraient entravé les travaux de la haute assemblée.

Le *Morning-Herald* annonce que les nouvelles venues de France au sujet de l'expédition de Chine ; l'envoi des invitations au congrès et la bonne tenue de la Bourse de Paris ont stimulé les achats au stock-exchange et dans la Cité, et ravivé en partie la confiance.

Nos correspondances de Constantinople vont jusqu'au 24 novembre. M. de Lesseps y était arrivé et avait été reçu avec une grande distinction par le grand-vizir. — Ch. Bonsquet. (Le Pays.)

## BOMBARDEMENT D'UN FORT DE LA RIVIÈRE DE TÉTOUAN.

Nous sommes en mesure, dit le *Pays*, de donner des renseignements précis au sujet du prétendu bombardement de Tanger par l'escadre française de la Méditerranée. Voici les faits dans toute leur exactitude ; on verra qu'ils sont loin d'avoir l'importance que leur avait attribuée la dépêche de Madrid, publiée jeudi.

Il y a quelques jours, le vaisseau mixte le *Saint-Louis*, qui fait partie de l'escadre française d'évolutions aux ordres du vice-amiral Romain-Desfossés, longeait la côte d'Afrique, lorsqu'à la hauteur de l'embouchure de la rivière de Tétouan il essaya le feu d'un fortin situé à environ 200 mètres de la mer.

Immédiatement une division de notre escadre se mit en devoir de tirer vengeance de cette agression, et, après un feu de trois quarts-d'heure, le fort de Tétouan, qui était armé de neuf pièces en bon état, était complètement rasé par notre artillerie.

Cet incident n'a aucun caractère politique ; il n'entraînera pas la rupture de nos relations avec le Maroc, et on nous assure que le gouverneur de Tétouan, après avoir eu connaissance des faits, a désavoué et fait arrêter le commandant du fort marocain, qui a agi sans ordres et s'est rendu coupable d'une agression injuste contre une nation avec laquelle l'empereur du Maroc n'est pas en guerre.

Le *Moniteur de la Flotte* rend compte ainsi de cet incident :

« Un fait très-étrange vient de se passer non loin de Tétouan, à l'embouchure de la rivière qui y coule

## FEUILLETON

## L'AME DU NAVIRE.

(Suite.)

## CHAPITRE V. — NAVIRE!

Que la fille d'un pilote lamaneur ne craignît point la mer, qu'elle sût manier un aviron, hâler un filet ou même au besoin tenir la barre du gouvernail, rien de mieux ! Mais enfin la femme doit surtout s'occuper de la case comme le mari de la barque !

Voilà ce que la mère Hauban répétait à tout propos.

— Jeanne n'avait que faire de devenir matelot accompli.

Si l'enfant s'avisait de se rejeter sur le fameux voyage d'Angleterre entrepris pour délivrer M. de Roseville :

— Allons ! allons ! ne nous montons pas la tête avec cette vieille histoire, disait celle qui en avait jadis été l'héroïne, pareilles choses n'arrivent pas deux fois ! A quoi te servira tout ton matelotage ? Penses-tu donc naviguer au long-cours comme ton frère Galhauban... que le bon Dieu nous ramène ! Apprends à travailler à terre, pendant que les hommes sont au large !

— Mère ! répondait Jeanne avec douceur, aussi bien c'est à terre que je travaille ; au large, moi, je n'y vais que pour m'amuser !

Pareille réponse n'était point de nature à calmer Ismérie, alarmée à bon droit des goûts de sa fille.

Jeanne était grande pour son âge ; sa grâce, et nous dirons même sa distinction naturelle, la rendaient extrêmement remarquable. Elle n'avait rien de la rudesse des braves gens dont elle aimait tant à partager les travaux. Ses grands yeux bleus pétillaient d'enthousiasme dès qu'elle entendait faire quelque beau récit de la mer.

Dotée d'un sentiment poétique, allant parfois jusqu'à l'exaltation, elle s'en montrait avide. Elle souriait à la dérobée avec bonheur, si parfois sa mère s'oubliait devant elle à parler du temps où on l'appelait la belle Ismérie. Tout bas, elle lui portait envie alors, en l'admirant comme elle admirait son père, son frère et tous les marins qui avaient fait leurs preuves de courage.

Les traditions de sa famille, les préjugés des braves gens qu'elle fréquentait, l'indulgence du bonhomme Hauban, les encouragements de l'équipage de la chaoupe, où elle était toujours la bienvenue, la grandeur du spectacle incessamment placé sous ses yeux, son intelligence précoce, l'ignorance des choses de la terre, tout, jusqu'à son amour filial, concourait à développer en elle un instinct, ou plutôt un goût qui, du reste, n'a rien d'exceptionnel parmi les jeunes filles des quartiers maritimes.

De beaux cheveux blonds encadraient l'ovale de sa fraîche et rose physionomie. Un profil correct, un sourire franc, des gestes arrondis et adroits sans excès de viva-

ité, une pose qui n'était ni nonchalante ni audacieuse, plaisaient au premier abord dans cette enfant dont les caprices par trop marins charmaient souvent le vieux père.

Quand le bonhomme rentra chez lui, comme on l'avait vu, avec trois de ses rameurs, Jeanne achevait de coudre une pièce au foc de la *Roseville*.

— A la bonne heure ! fillette, dit-il, c'est proprement et lestement fait. Tu seras bientôt notre maître voilier !

— Je savais que ça pressait, mon père. Par la brise de ce soir, une voile qui a un trou est bientôt déralinguée.

— Oui, oui ! fit avec humeur la mère Hauban : mais une jupe qu'on ne raccommode pas se déchire aussi.

— Ne nous fâchons pas, madame la patronne, objecta un des matelots ; un foc de moins risque d'empêcher d'arriver, et un trou de plus dans le cotillon de mam'zelle ne fera pas qu'elle n'arrive à être la fine fleur de Rochetout.

— Je n'aime pas qu'on flatte ma fille, monsieur le beau parleur ! Laissez là tous vos arrivages, pendez votre hamac ou couchez-vous à plat pont et dormez sans ronfler plus fort que le sud-ouest, si c'est possible !... Cette enfant-ci est toujours parée à faire le pêcheur, le rameur, le voilier, mais pour la vraie couture d'une fille, elle n'est jamais pressée ! Il faudra, vous le verrez, que je l'envoie en pleine terre, à Paris, quelque part où l'on n'entende pas déferler la lame...

et qui, à une distance de cinq à six milles de cette ville, se jette dans la Méditerranée, au milieu de la baie qui porte le même nom.

« Il y a, sur la rive gauche de cette rivière, un fort en briques recouvertes de chaux, qui a la forme d'une tour, et dont l'artillerie, qui se compose d'un assez petit nombre de pièces, peut ou plutôt pouvait balayer la plage. C'est le seul ouvrage de fortification qui défende, du côté de la mer, les approches de la ville de Tétouan, dont il est séparé par un terrain en pente couvert de broussailles.

» Pour entretenir sans doute l'activité dans les équipages, l'amiral Romain-Desfossés avait envoyé croiser au large quelques-uns de ses bâtiments; le vaisseau *le Saint-Louis* était du nombre. En revenant au mouillage, comme il passait devant l'entrée de la rivière de Tétouan, le commandant du fort, bien que *le Saint-Louis*, qui n'était pas à une grande distance de terre, eût son pavillon parfaitement déployé, eut l'idée de lui tirer des coups de canon. Sans se déranger de sa route, le commandant vint reprendre son poste au mouillage d'Algésiras.

» Une insulte pareille méritait un châtement immédiat et sévère; aussi, dès le lendemain 26 novembre, l'amiral appareilla lui-même avec les vaisseaux *la Bretagne*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Pothuan, *le Saint-Louis*, commandé par M. le capitaine de vaisseau d'Estremont de Maucroix, et la frégate à vapeur *la Foudre*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Pouques d'Herbinghen; se faisant accompagner de l'avis à vapeur *la Tisiphone*, il se rendit devant le fort de Tétouan et ouvrit immédiatement le feu.

Au bout de trois quarts-d'heure, les canons du fort avaient complètement cessé de tirer.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Madrid, 29 novembre. — *Dépêches officielles.* — Le maréchal O'Donnell est arrivé à Ceuta hier matin; il a parcouru le camp retranché et approuvé les positions prises par le premier corps d'armée. L'armée de réserve a débarqué ainsi que la première division du second corps d'armée; la deuxième division était attendue. Le maréchal prendra l'offensive aussitôt qu'il aura reçu le matériel de guerre; toutes les dispositions sont prises à cet effet.

La blessure du général Echague n'est pas dangereuse; le général pourra reprendre son commandement dans trois jours.

Le combat du 25 a été très rude. Les Maures ont éprouvé des pertes considérables. Les Espagnols ont eu 80 morts et 400 blessés. Les troupes espagnoles ont fait preuve d'une grande bravoure.

Le maréchal O'Donnell a fait hier une reconnaissance du côté de Tétouan. Les Maures en nombre considérable s'étaient portés à l'embouchure de l'Anghera. Le maréchal avait ordonné un mouvement pour leur couper la retraite et reliait les positions retranchées au camp; mais les Maures se maintinrent à distance et le maréchal est rentrée au camp le soir.

Les Maures sont campés à 4 kilomètres de Sierra Bullones.

Le bâtiment *Genova* a été incendié dans le port de Malaga; il avait à bord du matériel et 150 mulets; l'équipage a été sauvé.

Un accident est arrivé sur le chemin de fer de Sé-

ville par suite d'un déraillement: quatre personnes ont été tuées et six blessées.

Marseille, 30 novembre. — On mande de Constantinople, le 23 novembre: Il y a eu six jours de tempêtes inouïes dans la mer Noire. Presque tous les navires qui se trouvaient en mer ont été jetés à la côte; environ 80 sont perdus. Le littoral est couvert de débris ainsi que de centaines de cadavres; les habitants de ces côtes inhospitalières ont achevé de dépouiller les naufragés survivants. — Havas.

#### FAITS DIVERS.

Un décret impérial, rendu sur le rapport de S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur, et inséré au *Moniteur* du 1<sup>er</sup> décembre, charge M. le Préfet de police, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, de la direction de la sûreté publique.

Par suite de ce décret, les bureaux formant au ministère de l'intérieur la division de la sûreté générale sont, à partir de ce jour, placés sous la direction de M. le préfet de police.

Cette division, qui a pour chef M. Desmazo, se compose de trois bureaux, savoir: 1<sup>er</sup> bureau: *Correspondance politique*; chef M. Jugla; 2<sup>e</sup> bureau: *Police spéciale*; chef, M. Gabourd; 3<sup>e</sup> bureau: *Administration*; chef M. Ch. Lavollée. (Pays.)

— On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire*, de Maçon, du 19 novembre:

« M. de Lamartine est parti mardi, 29, pour Paris. Aucun acquéreur ne s'étant présenté pour acheter ses propriétés, et la souscription nationale n'ayant produit qu'environ 160,000 fr. nets pour payer plus de deux millions et demi de dettes, M. de Lamartine a été contraint de demander du temps. Il a convoqué chez lui, au château de Montceau, tous ses créanciers, au nombre de quatre cents personnes; il leur a proposé de leur abandonner ses biens dont la valeur dépasse de beaucoup son passif; il a constaté que, malgré l'insuffisance de la souscription nationale, il avait remboursé à tous les créanciers présents 1,200,000 francs en dix-huit mois, sur les seuls produits de son travail; il a pris l'engagement de rembourser de plus, en janvier et février prochains, 300,000 francs sur ses publications littéraires; d'ici-là, si le public continuait à seconder ses veilles, sa dette de 2,400,000 francs, se trouverait ainsi réduite à 1,300,000 fr. Il a sollicité, en conséquence, de chacun de ses créanciers, la faculté de diviser ses remboursements en trois ou quatre termes, espérant, a-t-il dit, à force de travail et d'économie, désintéresser ainsi tout le monde sans la moindre déduction de capital ni d'intérêts.

» Quels que soient pour beaucoup de ces braves habitants et cultivateurs de nos campagnes, les inconvénients et la gêne de remboursements ainsi morcelés ou différés, il ne s'en est pas rencontré un seul qui ne se soit prêté avec complaisance et même avec attendrissement aux convenances de M. de Lamartine. Cette unanimité touchante, qui n'avait été ni concertée ni préparée d'avance, mais qui a jailli du sentiment spontané du pays, est un grand démenti donné par le fait à ceux qui dénigrent trop le cœur humain, faute de le connaître. M. de Lamartine a dû en être consolé autant que le pays lui-même en est justement honoré. Faisons donc des

vœux pour que le succès réponde à tant d'efforts d'un côté et à tant d'égards de l'autre. »

— Le *Moniteur de la Flotte* publie, d'après une correspondance de Toulon, du 28, les détails suivants:

Les troupes arrivent et s'embarquent depuis hier. La *Dryade* a ses passagers, un bataillon du 102<sup>e</sup>. Les troupes prennent la mer avec entrain et gaieté. La *Dryade* se mettra demain en route, si toutefois le temps le permet. Dans ce moment les vents sont au nord-ouest, soufflent avec violence et semblent vouloir se tourner à l'ouest. Avant-hier une colonne du 102<sup>e</sup> et une batterie d'artillerie sont arrivées; elles ont été suivies aujourd'hui par deux compagnies du génie, la 7<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> bataillon du régiment et la 4<sup>e</sup> du 1<sup>er</sup> bataillon du 3<sup>e</sup> régiment; par deux batteries d'artillerie, la 1<sup>re</sup> du 9<sup>e</sup> régiment et la 3<sup>e</sup> du 10<sup>e</sup> régiment. Une compagnie de pontonniers vient également d'arriver. On va procéder à l'embarquement de l'équipage du pont.

On attend dans deux jours le complément du 101<sup>e</sup> régiment avec sa musique, et enfin le complément du 102<sup>e</sup> de ligne avec une batterie d'artillerie.

L'*Entreprenante* et le *Jura* vont demain recevoir leurs passagers, et ils partiront deux jours après. La *Garonne* et le *Calvados* partiront le 4 décembre avec le reste du personnel. Le port n'aura plus à expédier que les transports à hélice chargés du matériel, qui emporteront cependant aussi de faibles détachements. Leurs chargements avancent rapidement: ceux de l'*Isère*, le *Rhin*, de la *Nièvre*, sont à peu près terminés; celui de la *Loire* est commencé. Le vaisseau le *Duperré* est en armement.

— On dit que des chaloupes canonnières vont être amenées en Seine auprès de Poissy, pour y faire des expériences de tir et de portée contre une redoute que l'on construit. Poissy a été choisi comme étant à proximité de Paris, afin que l'Empereur, à son retour de Compiègne et de Fontainebleau, pût suivre et diriger ces expériences.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Judi dernier a eu lieu, dans le cimetière de Saint-Hilaire-Saint-Florent, l'enterrement de notre compatriote M. Sourdeau de Beauregard, ancien président de chambre à la Cour impériale d'Angers, et maire de la commune de Saint-Florent. Tous les habitants du pays, et les personnes les plus notables de Saumur, assistaient à cette émouvante cérémonie. L'affluence de la population et la tristesse répandue sur les visages témoignaient de l'estime et de l'affection générale que, dans sa longue et honorable carrière, M. de Beauregard avait su conquérir par ses éminentes qualités.

Deux discours ont été prononcés sur sa tombe. M. Delagenevraye, membre du conseil municipal de Saint-Florent, par quelques paroles vivement senties, a rappelé les services rendus à la commune par M. de Beauregard. Après M. Delagenevraye, M. le vicomte O'Neill de Tyrone, sous-préfet de l'arrondissement, s'est exprimé en ces termes:

« MESSIEURS,

» Nous accomplissons un devoir de position en même temps que nous satisfaisons à un besoin du cœur en rendant ici un public hommage à la mé-

Tout en grommelant ainsi, la bonne femme, dont le costume était tout simplement celui d'une paysanne du canton, avait aidé les gens de l'équipage à se charger des avirons, des voiles, des cordes et autres ustensiles qu'il importait avant tout de placer dans la chaloupe.

Maitre Hauban laissait faire. Il avait pris sur ses genoux son intrépide enfant gâtée; et quand les rameurs s'éten-dirent chacun dans son coin, en attendant leur tour de vigie sur la pointe, il avait entamé, pour complaire à Jeanne, on ne sait quelle description maritime où l'âme du navire joua bientôt son rôle.

— Encore! interrompit la patronne. Ah! Jésus Seigneur! quand donc M. et M<sup>me</sup> de Roseville reviendront-ils en France!...

Cette exclamation qui recéléait une foule d'arrière-pensées coupa court à la leçon de marine.

— Eh! eh! fit le vieux pilote, ça ne peut plus guère tarder, m'est avis. Si Galhauban ne s'est pas trompé dans sa lettre, le cher commandant à la fin des fins a gagné son procès et réglé comme il le faut toutes ses affaires d'héritage à l'île de France. Et dame! peut-être bien qu'au premier moment nous apprendrons qu'il est tranquille de retour à sa case.

— Dieu l'entende! s'écria la bonne femme. Ah! ce n'est pas sans gros chagrin que je l'ai vu partir, voici tantôt trois ans, avec Madame, leurs bonnes petites demoiselles et leur gentil garçonnet, sans pouvoir dire seule-

ment quand ils pensaient nous revenir et courant risque d'être ruinés.

Les graves intérêts qui avaient conduit M. de Roseville à l'île Maurice compromettaient jusqu'à sa fortune française, car les demandeurs, dépossédés par un acte extra-légal des biens de son aïeul maternel, réclamaient des dommages-intérêts tels, que, pour les satisfaire, il aurait fallu vendre toutes les propriétés de Normandie.

Aussi, quelle joie dans la case Hauban quand on y apprit que le commandant avait enfin remporté une victoire définitive!

— Moi, disait le pilote, j'ai toujours eu grand espoir, vu que le bon Dieu est juste et ne laisse pas dans la misère les enfants de l'homme de bien.

— Je ne suis pas capable de dire non, reprit Ismérie, seulement la jugerie n'est juste qu'une fois le temps et la justice au bon Dieu demeure souventes fois cachée comme une roche sous la haute mer. Elle tient bon, elle finit toujours par se montrer à la marée basse; oui, Pierre, je ne serais pas ta femme, si je parlais autrement. Malgré ça, le malheur est de ce monde, et l'on y voit d'honnêtes navires, des gens de biens, de braves chrétiens, de braves pilotes tels que toi, faire leurs trous dans l'eau, coulant par le fond.

Jeanne écoutait attentive. L'objection de sa mère lui semblait trop raisonnable; les yeux fixés sur son père, elle voulait espérer qu'il la combattrait avec succès. L'a-

mour du juste rayonnait sur les traits lutins de cette enfant de la mer.

— Femme, reprit maître Hauban, nous ne courons pas le même bord, mais nous faisons même route. J'ai une idée aussi. Fillette, ouvre l'oreille! Si la justice et l'honnêteté gagnaient toujours, quel mérite y aurait-il à demeurer juste et honnête? Si le malheur était toujours une punition, est-ce que ça ne ferait pas tort à la compassion, à la charité qu'on se doit l'un à l'autre? Vente grand frais, alerte, navires en perdition sur la côte, est-ce que je bougerais de ma case, moi, pilote lamaneur juré, si le gros temps n'était que pour des forbans, des renégats ou des sans-cœur? C'est donc parce qu'il y a un grande justice par-dessus toutes les justices, qu'il faut que des braves gens souffrent, que d'honnêtes bâtiments fassent naufrage, et que de vrais pilotes périssent en allant à leur devoir. Ça rend le malheur respectable et l'homme meilleur; ça augmente la charité qui est la senteur particulièrement douce à notre père du ciel.

De grosses larmes roulaient dans les yeux bleus de Jeanne, muette d'admiration.

— Mais ensuite, poursuivit le marin, revient le tour de l'autre justice au bon Dieu, la petite ou la dernière, à votre choix. Là-haut, les braves gens qui ont péri pour le bien de la masse n'ont pas à se plaindre, soyez calmes. Et, dans ce monde-ci, les orphelins, les veuves, les pauvres, ne sont pas abandonnés, je connais ça. De plus,

moire de l'honnête homme, du fonctionnaire dévoué dont la terre va nous ravir dans quelques instants la dépouille mortelle.

» La vie de M. de Beauregard, qui serait décuple de celle des autres hommes, si les jours se comptaient par les services rendus, a été une vie constamment utile à son pays et à ses concitoyens. On peut dire de lui, qu'à l'exemple du divin Maître : *Il a passé en faisant le bien*. A quelque âge, dans quelque position que vos souvenirs vous le représentent, homme public ou simple citoyen, vous le retrouvez partout et toujours avec ce cœur droit et bon, cet esprit juste et conciliant, ce caractère doux et facile que chacun ne cessa d'aimer et d'admirer en lui. C'était une nature privilégiée que la sienne, Dieu avait tout fait pour elle; il ne lui restait qu'à continuer l'œuvre de Dieu. Il n'a pas failli, Messieurs, à cette obligation.

» Magistrat intègre, consciencieux, indulgent pour les fautes qu'un repentir sincère pouvait racheter, il savait se montrer justement sévère pour les habitués du vice, dont le cœur inaccessible à tout bon sentiment n'offrait à la société aucune garantie de retour vers le bien.

» Administrateur dévoué, il s'occupait des intérêts de ses administrés à l'égal des siens propres, n'épargnant ni ses pas ni ses démarches, et faisant intervenir son cœur dans tous ses actes. Aussi était-il appelé le père de sa commune. Il avait vu naître, à peu d'exceptions près, tous les habitants de Saint-Florent qui le pleurent aujourd'hui; il les connaissait tous; pauvres et riches il les visitait dans leurs demeures, et pour chacun il avait à la bouche une parole de bonté. Qui mieux que lui pouvait donner un conseil utile? Les études sérieuses auxquelles il s'était livré toute sa vie, et les commissions nombreuses dont il faisait partie l'avaient initié à des connaissances pratiques très-étendues. Il était heureux de mettre ses lumières au service de l'administration, et d'en faire profiter ceux qui l'entouraient. Lorsque ses administrés étaient malades ou dans la peine, avec quelle sollicitude il venait réclamer notre intérêt pour eux. Il n'eût certes pas demandé avec plus d'instance une faveur personnelle. Hélas! la dernière fois que nous eûmes sa visite, ce fut pour nous entretenir de l'épidémie qui sévissait dans la commune. Il avait des larmes dans les yeux et dans la voix en nous dépeignant le triste sort des pauvres gens atteints par le fléau, et la désolation de leurs familles. Déjà la cruelle maladie à laquelle il a succombé commençait à le tourmenter; cependant il oubliait ses souffrances pour aller porter aux uns des paroles d'espérance, aux autres des consolations. J'aurais besoin de repos, nous disait-il, mais le devoir d'un maire, en temps d'épidémie, l'oblige à rester fidèle à son poste, je ne déserterais pas le mien. En effet, il ne quitta la commune de Saint-Florent qu'après la disparition du mal. Qui sait si sa mort n'a pas été le prix de son dévouement?

» Nous tous qui rendons hommage à une existence si honorablement remplie, et qui savons que le ciel est la récompense des âmes droites et pures, nous ne pouvons douter que M. de Beauregard n'ait obtenu près de Dieu la place qu'il réserve à ses élus. Par les yeux de la Foi, déjà nous voyons son âme planer dans la sphère de l'éternité bienheureuse, réunie à celle de l'ange, sa compagne, qu'il avait

tant aimée sur la terre. En présence d'une félicité que tout cœur chrétien envie, ce n'est pas l'homme d'élite auquel nous rendons les derniers devoirs que nous devons plaindre, mais ceux qu'il laisse derrière lui: une fille adorée, un gendre dont il était l'ami le plus sûr; de petits-enfants, anges de douceur et de piété, accoutumés à ses caresses qu'ils ne recevront plus; des amis au nombre desquels nous aimions à être compté; des administrés dont il était le père. Oui, ce sont ceux-là que sa mort a véritablement frappés. Que Dieu donne à chacun, dans la mesure de sa douleur, la force de la supporter, et qu'en l'adoucissant il grave dans nos cœurs, ô respectable et digne ami, avec votre souvenir qui nous sera toujours cher, l'image de votre vie sans reproche, et l'exemple de vos vertus.»

Ces quelques paroles, si vraies, si bien senties, prononcées d'une voix émue et vibrante, ont produit une vive impression sur le nombreux cortège qui entourait la tombe. Tous versaient des larmes, et chacun en s'éloignant répétait quelques-unes des pensées du discours de M. O'Neill, en les appliquant à des faits personnellement connus.

Nous lisons dans le *Journal de La Flèche*:

M. le général Lefèvre a pris le commandement du Prytanée mercredi dernier. Après que les fonctionnaires lui eurent été présentés dans la salle du conseil, M. le général Lefèvre a passé dans le Champ-de-Mars la revue des trois bataillons, auxquels il a adressé une allocution où, promettant à tous une sollicitude toute paternelle, il a néanmoins déclaré qu'il serait aussi énergique contre les mauvais élèves que bon pour ceux qui en seraient dignes. Les conseils du général recevaient une grande autorité du passé même de M. Lefèvre, qui, sorti des rangs des simples soldats, a su s'élever par son mérite au grade de général de brigade.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. CODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*: L'amiral ministre de la marine a reçu du vice-amiral Romain-Desfossés la dépêche suivante:

« Vaisseau la *Bretagne*, Algésiras, le 26 novembre 1859. — Hier, le vaisseau le *Saint-Louis*, en croisière de santé, a été canonné, à trois heures du soir, par les forts de l'entrée de la rivière de Tetouan.

« Informé cette nuit, je me suis rendu ce matin, avec la *Bretagne*, le *Saint-Louis*, la *Foudre* et la *Tisiphone* pour punir sans délai cette grossière insulte au pavillon. Les bâtiments ont canonné sous vapeur, à cause de la force du vent. En peu de temps le feu des deux forts a été éteint, les Marocains les ont abandonnés.

« J'ai repris ce soir le mouillage d'Algésiras. Demain, la *Foudre* ira à Tanger donner des explications sévères au ministre Katil. Justice faite, je reprends mon rôle de neutralité.»

Madrid, 1<sup>er</sup> décembre. — Un nombre considérable de Maures ont attaqué, le 30 novembre, une redoute à droite du campement devant Ceuta. Ils ont été repoussés par la division Gasset du 1<sup>er</sup>

corps. Le maréchal O'Donnell commandait en chef. Nous avons eu 120 hommes hors de combat; l'ennemi a beaucoup souffert.

L'embarquement du reste de l'armée doit s'opérer incessamment à Malaga, Algésiras et Cadix. — Havas.

MAIRIE DE LA VILLE DE SAUMUR.

#### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif, rappelle à ses administrés que, conformément aux prescriptions de la loi, les propriétaires de chiens doivent faire, à la Mairie, jusqu'au 31 décembre courant, la déclaration des chiens qui leur appartiennent, à défaut de quoi ils seront passibles de la triple taxe.

Les réclamations en rectification de déclarations seront reçues, pour les personnes qui auront fait leur déclaration, jusqu'au 15 janvier 1860.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 décembre 1859.  
Le maire, LOUVET.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

#### AVIS IMPORTANT.

Il est expressément défendu, sous peine d'une amende de 50 à 500 francs, de mettre à la boîte une lettre qui contiendrait des pièces de monnaie d'or ou d'argent, des bijoux ou autres effets précieux, des billets de banque, bons, coupons de dividendes ou d'intérêts payables au porteur.

Communiqué:

Le Directeur des postes à Saumur,  
LE CONIAC.

Route départementale, n° 14, de Saumur à la Varenne. — Traverse de la commune de Chenhutte-les-Tuffeaux.

#### AVIS.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur,

En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, donne avis que l'Administration vient d'acquiescer, des propriétaires dont les noms suivent, les terrains ci-après désignés, nécessaires à la construction de la route départementale n° 14 de Saumur à la Varenne, sur le territoire de la commune de Chenhutte-les-Tuffeaux, savoir:

1<sup>o</sup> Du sieur Jean-Louis Dufour, huissier, demeurant à Gennes, agissant, suivant procuration passée devant M<sup>e</sup> Dufour, notaire à Gennes, le 8 décembre 1858, au nom et comme fondé de pouvoir de Louis-Joseph Breton, perrayer, veuf de Jeanne Besnard, et marié en secondes noces à Jeanne Frémont, demeurant alors à Gennes, et actuellement colon en Algérie;

2<sup>o</sup> Du sieur René Breton, perrayer, majeur, demeurant à Trèves-Cunault,

Agissant à l'effet des présentes, suivant jugement du tribunal civil de Saumur, du 9 juillet dernier, au nom et comme tuteur des enfants mineurs Louis, Marie et Henriette Breton, ses neveux;

Trois parcelles de terrain en jardins et passage, situées au lieu nommé Prébaut, section

enfin, il y a des bénédictions, bien sûres et certaines, sur les cases comme celle à M. de Roseville, dont la bonne femme de mère est une sainte dans le ciel. Le brave commandant a eu de la misère là-bas: ses enfants ont été malades, sa femme à la mort, lui toujours à la peine, pis que sur les pontons, il a fait des cheveux blancs, il a pensé mourir de chagrin. Eh bien! voilà justement ce qui me donne confiance, ayant toujours vu que pour les gens de bien la bonne chance est plus forte que la mauvaise.

— Ah! mon père! s'écria Jeanne avec transports; quel bonheur de vous entendre parler de même!

— Mon vieux Pierre! disait la mère Hauban attendrie, ils reviendront, oui, j'en suis sûre à présent; j'en suis sûre comme toi!

— Et quand ils seront une fois chez nous, répartit gaiement le pilote, ce sera le cas, fillette, de se faire farauder. Bas la toile à voiles, dehors le déshabillé des dimanches, les fins souliers à boucles, les bas blancs, le coillon rouge, et notre grément blond bien peigné, ramassé sous la grande coiffe, hormis les accroche-cœur. La belle Ismérie mettra tout dehors, et moi, ma croix, mes médailles, mes ancrés d'argent. Ah! si Galhauban pouvait être de retour pour venir avec nous et te donner la main, fillette!...

— Dame! ça se pourrait bien tout de même, dit la patronne, car la *Mésange* avait presque fini de charger.

— Enfin, n'importe! En route par terre, nous allons à Roseville, parés comme pour la noce! Il faut faire honneur à ses bienfaiteurs, enfants; une bonne reconnaissance étant la première manœuvre, en fait de gouverner, à terre aussi bien qu'au large, en temps de paix ou en temps de guerre.

Pierre Hauban, le maître de Madurec en l'art de dévier sagement, était en bon train ce soir-là. Sa femme et sa fille, à la vérité, le stimulaient, et, à propos du mot *reconnaissance*:

— Au large ou à la pêche, reprit-il; quand on ne fait rien, quand on espère, je me mets à rêvasser des choses si étonnantes, qu'un artiste de Paris me dit une fois que j'étais une façon de savant. Si je me mis à rire, vous le pensez. La *reconnaissance* me rappelle ça: parce que le bien qu'on nous a fait est une balise qu'il faut avoir toujours plantée dans sa souvenance pour reconnaître sa route et naviguer en droiture. J'ai la balise de Roseville dans le cœur; jamais vent de nord ni de sud ne l'en arrachera. — Eh bien! comme je disais à mon artiste de Paris, nous avons un tas de mots du métier qu'il fait bon tourner et virer de même, au large, fumant sa pipe, quand l'ouvrage ne donne pas...

— Navire! cria tout-à-coup le camarade de veille sur la pointe.

Malgré les sifflements du sud-ouest, Hauban crut avoir entendu, et prêta l'oreille.

— Navire!... navire! répéta la voix qui se rapprochait.

— Debout! commanda maître Hauban.

— Alerte! ça presse! dit le rameur de vigie en ouvrant la porte.

Tout le monde se précipita vers la barque.

La tempête grondait, les lames déferlaient sur les récifs avec une violence qu'augmentait la marée montante ou, en terme du métier, le *flot*. La pluie toujours fine, épaississait le brouillard.

On apercevait pourtant les feux de position d'un trois-mâts qui, par une erreur évidente, au lieu de laisser arriver, serrait le vent et gouvernait de manière à se briser sur la pointe de la falaise.

— Dévire!... vivement, garçons!... ou ce navire périt, corps et biens! s'écria Hauban.

La *Roseville* glissa sur les rouleaux disposés le long des galets. Déjà le mât de misaine était à poste. La voile fut hissée.

Emporté comme un fétu sous le souffle pluvieux du sud-ouest, la barque-pilote disparut au même instant. La mère Hauban n'avait eu que le temps de faire le signe de la croix.

— Dieu vous garde! cria-t-elle.

Puis, ne voyant pas Jeanne à ses côtés, elle la crut déjà repartie et rentrée à la case.

(La suite au prochain numéro.)

n° 863 du plan cadastral, contenant ensemble un are quatre-vingt-dix-sept centiares, estimés à raison de soixante francs l'are, ci. . . . . 118 f. 20 c.  
 Indemnité pour destruction de trois arbres, ci . . . . . 7  
 Ensemble. . . . . 125 f. 20 c.

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes mentionnées ci-dessus, devront se faire connaître au secrétariat de la Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, à défaut

de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. — Loi du 3 mai 1841, art. 21.  
 Hôtel de la Sous-Préfecture, à Saumur, le 2 décembre 1859.

(543) Le Sous-Préfet.  
 V<sup>te</sup> O'NEILL DE TYRONE.

— La librairie administrative de Paul Dupont, 45, rue Grenelle-Saint Honoré, annonce une édition des *Codes de la Législation française* annotés par M. N. Bacqua, rédacteur en chef du *Bulletin annoté des lois*. Les principaux organes de presse politique et les recueils spéciaux les mieux accrédités ont

parlé avec éloges de cet ouvrage. Nous reviendrons prochainement sur l'œuvre de M. N. Bacqua, avec tous les développements que comporte l'appréciation de cet important travail.

BOURSE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE  
 3 p. 0/0 hausse 13 cent. — Ferme à 70 50  
 4 1/2 p. 0/0 hausse 13 cent. — Ferme à 96 40  
 BOURSE DU 2 DÉCEMBRE  
 3 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 70 80.  
 4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 96 00.

P. GODET, propriétaire-gerant.

# MAISON DE LA BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 28, à Saumur.

## HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

### AVIS

Vu le prompt écoulement de nos marchandises d'hiver occasionné par la rigueur des premiers froids, nous avons dû, dans l'alternative d'une seconde période, faire venir un très-grand réassortiment de vêtements pour hommes, de toutes les formes nouvelles et de tous les tissus nouveaux, apparus sur l'arrière saison.

Nous invitons en conséquence les personnes qui se sont présentées précédemment dans nos Magasins, sans trouver d'articles à leur goût, de vouloir bien nous accorder une seconde visite, nous avons tout espoir qu'elles y trouveront un choix selon leur désir.

EN VENTE, à la Librairie administrative de PAUL DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 45, à Paris, et chez tous les Libraires du département,

## CODES DE LA LÉGISLATION FRANÇAISE

Annotés par M. Napoléon BACQUA, avocat, rédacteur en chef du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS, Édition de 1859-1860, divisée en deux parties pouvant s'acquérir séparément.

#### PREMIÈRE PARTIE,

*A l'usage de l'Audience, des Fonctionnaires publics et des Ecoles de droit,*  
 Contenant le Code politique et les sept Codes ordinaires, et terminée par une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 8 FR. ; RELIÉ, 10 FR.

#### DEUXIÈME PARTIE,

Contenant vingt-six Codes spéciaux sur les différentes matières de droit et, sous une rubrique distincte, toutes les lois qui n'ont pu être codifiées, ainsi qu'une double table chronologique, alphabétique et raisonnée des matières. — PRIX : 12 FR. ; RELIÉ, 14 FR.

Prix de l'ouvrage complet : 20 fr., et relié, 24 fr.

Tout souscripteur à l'ouvrage complet reçoit en prime l'année 1859 du BULLETIN ANNOTÉ DES LOIS (publication mensuelle à 3 fr. 50 c. par an), qui doit tenir les Codes Bacqua constamment au courant de la législation. Un pareil avantage ne pouvait être offert par aucune autre publication de Codes.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE.

Le dimanche 4 décembre 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, en la maison précédemment occupée par M. MAUVIEL, au Puy-Notre-Dame; Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, à la requête de M. André LUCASEAU, et M<sup>me</sup> Mélanie DESEAUX, son épouse; A la vente publique, aux enchères, des meubles, effets et objets mobiliers provenant de la succession dudit M. MAUVIEL.

Il sera vendu : meubles de salon et de chambres à coucher, bois de lits, armoires, commodes, buffets, tables, fauteuils, chaises, ustensiles de ménage et d'exploitation, voiture, harnais, livres, tableaux, gravures, et quantité d'autres bons objets. On paiera comptant, plus cinq centimes par franc. (514)

M. ALEXANDRE REBEILLEAU, propriétaire-cultivateur, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, prévient MM. les fournisseurs qu'il leur fait défense de vendre à crédit à sa femme. Il les avertit qu'il ne paiera pas les dettes qu'elle contractera. (503)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Le fonds et la superficie de 4 hectares 42 ares de bois-taillis, Au pâtis du Serin et aux Coisillons, commune de Chenetutte-les-Tuffeaux, ayant appartenu aux époux Rabouin-Chouanière. S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Une très-jolie

### PROPRIÉTÉ,

Située à Manet, commune de Distré. Consistant en maison d'habitation, servitudes, jardins, terrasses, bois futaies, vignes et prés. S'adresser audit M<sup>e</sup> LEROUX. (516)

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.  
 2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

### A VENDRE

Pour 350 francs,

UNE VOITURE A QUATRE ROUES.

S'adresser à M. PERSAC, rue du Prêche. (538)

### A VENDRE

UNE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

Sise ville de Saumur, à l'angle du quai de Limoges et de la rue du Grand-Noyer, avec cour, remise et écurie.

S'adresser à M. BUCAILLE. (437)

### A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

### A CEDER

### UN FONDS

D'Épicerie et de Mercerie, Dans un quartier bien commerçant. S'adresser au bureau du journal.

### MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue Bodin, 18.

S'adresser à M. ABELARD, avocat, qui l'occupe. (479)

### A VENDRE

A l'amiable,

### UNE MAISON,

Située à Varennes sous-Montsoreau, sur la place, portant l'enseigne du *Chêne-Vert*, et actuellement occupée par le sieur Pavillon, aubergiste.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (518)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean,

REMISE, écurie, grenier, cour, hangars et place à fumier, à Saumur, rue du Temple, 29.

S'adresser à M<sup>me</sup> DE MONTLAUR ou à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (491)

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, très-propre au commerce, située rue d'Orléans.

S'adresser au bureau du journal.

### M. COURTOIS-JAGOT,

Rue d'Orléans, 31,

A l'honneur de prévenir sa clientèle que, loin de quitter les affaires, ainsi qu'on en a répandu le bruit, il vient de renouveler une partie de ses marchandises et qu'il vendra ses papiers au plus juste prix. (541)

Saumur, P.-M.-E. GODET, imp.